

Marc BROCHUT
7 rue Philippe Lebon – ZI SUD - BP 90130 - 13631 ARLES CEDEX
Tél : 04.90.96.71.23
courriel : marc.brochut@cabinetbrochut.com



Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

F.R.F ASSOCIATION

FEMMES RESPONSABLES FAMILIALES

***Siège social : 2 bd John Fitzgerald KENNEDY
13640 LA ROQUE D'ANTHERON***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association *FEMMES RESPONSABLES FAMILIALES*,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *FEMMES RESPONSABLES FAMILIALES* relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

- nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposé au paragraphe « *Changement de réglementation comptable* » de l'annexe des comptes annuels ;

- nous vous rappelons que ces comptes concernent ceux de l'Association et de ses six établissements :
 - l'Association gestionnaire FRF,
 - le CHRS et le Centre Maternel La Chaumière
 - Le Cap,
 - I.F. (Innovation Formation),
 - La S.A.S.S.,
 - La Maisonnée

Comme l'année précédente, une "compilation" a été effectuée entre les divers établissements avec élimination des opérations inter-établissements et des comptes de liaison.

- Votre annexe, dans son paragraphe « engagement indemnité fin de carrière », mentionne qu'une indemnité globale de départ à la retraite a été évaluée à 546 K€ mais, comptablement, la provision ne s'élève qu'à 245 K€ et devrait couvrir les sommes acquises au 31 décembre 2025 pour les départs prévus dans les dix prochaines années.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le changement de méthode comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues, des hypothèses utilisées et des informations fournies dans l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'entité, nous avons examiné le traitement comptable retenu au titre du changement de méthode décrit dans l'annexe, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie à ce titre. Nous avons notamment apprécié la correcte application prospective de ce changement et son incidence sur la présentation des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Arles, La Roque d'Anthéron,
le 13 juin 2026,*



Marc BROCHUT
Commissaire aux Comptes
7 rue Philippe Lebon - ZI SUD
BP 90130 - 13631 ARLES CEDEX
Tél. : 04 90 96 71 23 - Fax : 04 90 93 82 58
SIRET: 422 018 507 00026

M. BROCHUT

Bilan des Associations et Fondations ANC 2022-06
Dossier : ASSO - ASSOCIATION FRF - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 329,20	58 832,10	497,10	1 757,10
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	76 224,51		76 224,51	76 224,51
Constructions	1 051 956,27	474 369,30	577 586,97	608 088,12
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 644 510,06	2 304 692,19	339 817,87	332 801,57
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	193,61		193,61	193,61
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 127,56	128,06	4 999,50	
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 336,74		2 336,74	2 336,74
TOTAL II	3 839 677,95	2 838 021,65	1 001 656,30	1 021 401,65
Actif circulant				
Stocks et en cours	2 284,32		2 284,32	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	182 005,03	7 544,54	174 460,49	260 453,37
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	240 413,12		240 413,12	106 855,17
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	864 775,22		864 775,22	851 022,02
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 506 416,80		2 506 416,80	2 565 048,55
TOTAL III	3 795 894,49	7 544,54	3 788 349,95	3 783 379,11
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 635 572,44	2 845 566,19	4 790 006,25	4 804 780,76

Bilan des Associations et Fondations ANC 2022-06		
Dossier : ASSO - ASSOCIATION FRF - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	865 341,00	781 341,00
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	865 341,00	781 341,00
Autres réserves		
Report à nouveau	2 400 813,92	2 302 730,93
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	2 193 057,51	2 138 795,58
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	278 753,94	236 336,89
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-34 810,00	-34 810,00
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-36 187,53	-37 591,54
Résultat en attente d'affectation		
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	50 147,85	182 082,99
Situation nette (sous total)	3 316 302,77	3 266 154,92
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	76 095,14	80 774,14
Provisions réglementées		
TOTAL I	3 392 397,91	3 346 929,06
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	167 498,00	222 743,70
TOTAL II	167 498,00	222 743,70
PROVISIONS		
Provisions pour risques	19 000,00	19 000,00
Provisions pour charges	277 101,00	236 858,00
TOTAL III	296 101,00	255 858,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	8 368,08	8 470,73
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 793,12	104 053,24
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	663 933,36	696 077,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 076,33	64 968,21
Produits constatés d'avance	101 838,45	105 680,40
TOTAL IV	934 009,34	979 250,00
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 790 006,25	4 804 780,76

Compte de Résultat des Associations et Fondations ANC 2022-06		
Dossier : ASSO - ASSOCIATION FRF - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	490 790,57	471 120,85
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 671 737,64	4 675 555,34
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	4 071 007,69	4 065 383,04
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 885,00	28 245,24
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 366,00	
Utilisations des fonds dédiés	55 245,70	6 822,70
Autres produits	46 130,13	55 679,99
TOTAL I	5 269 155,04	5 237 424,12
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 415 977,61	1 321 235,42
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	256 289,69	250 178,79
Salaires	2 346 115,58	2 271 669,87
Cotisations sociales	1 039 876,94	1 043 278,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	119 178,19	129 979,14
Dotations aux provisions	44 128,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		66 000,00
Autres Charges	14 728,95	3 164,92
TOTAL II	5 236 294,96	5 085 506,25
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	32 860,08	151 917,87
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22 747,77	27 578,25
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	22 747,77	27 578,25

Compte de Résultat des Associations et Fondations ANC 2022-06		
Dossier : ASSO - ASSOCIATION FRF - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	22 747,77	27 578,25
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	55 607,85	179 496,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		7 599,87
TOTAL V		7 599,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		
TOTAL VI		
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7 599,87
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 460,00	5 013,00
Total des produits (I+III+V)	5 291 902,81	5 272 602,24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 241 754,96	5 090 519,25
EXCEDENT OU DEFICIT	50 147,85	182 082,99
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASSOCIATION F.R.F.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 4 790 006.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de + 50 147.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Informations générales- Description de l'objet social :

L'association Femmes Responsables Familiales a pour but d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes isolées, de couples sans enfant, de ménages avec enfant(s) à charge et de familles monoparentales qui se trouvent, par suite de circonstances de la vie, en difficulté ou dans l'impossibilité de pourvoir sans accompagnement à tous leurs besoins, notamment du fait des déficiences familiales, de manque de qualification ou d'emploi, de difficultés de logement, de santé et financières.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association gère trois établissements : un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), et un Centre Maternel, fonctionnant en un établissement unique « La Chaumière » auquel est intégré un Atelier d'Adaptation à la Vie Active et un Service d'Accompagnement Social et de Suivi (SASS).

Les CHRS et Centre Maternel sont des établissements sociaux soumis à la loi 2002-2.

Leurs missions d'accompagnement vers l'autonomie personnelle et sociale, restent les mêmes depuis leur création. Ces dernières années les évolutions du cadre légal et réglementaire, notamment avec la politique du « Logement d'abord » et les différents textes qui en découlent, l'évolution de la Protection de l'Enfance, ont impacté la manière dont ils les remplissent.

Ils travaillent à la mise en relation des personnes accueillies avec des professionnels, organismes ou services spécialisés.

De nombreux partenariats, des plus ponctuels aux plus formalisés, existent sur les champs de l'accueil et de l'orientation des usagers, de leur accès aux droits ainsi que dans leurs six domaines d'intervention (parentalité, logement, emploi, ressources, santé, relations aux autres). Nous citons ci-dessous les partenariats particulièrement étroits avec deux associations locales:

- L'association « les Colibris » qui gère une crèche où 19,5 berceaux sont réservés à l'établissement.
- L'association « Objectif Promo Durance » qui gère un LAEP ouvert au public du territoire et en particulier aux résident(e)s de « La Chaumière », et un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) où sont accueillis les enfants des résident(e)s.

L'Atelier AVA fait partie du pôle insertion professionnelle et permet également aux résidents d'accéder à une préparation au permis de conduire.

Le Service d'Accompagnement Social et de Suivi :

Sa mission principale est l'**accompagnement et le suivi social** de toute personne, dans la réalisation de son projet d'insertion, en particulier dans le domaine du logement.

Les différents dispositifs d'accompagnement sont :

- ASELL Généraliste
- ASELL Renforcé « Prévention des Expulsions Domiciliaires »
- MASP – Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
- FNAVDL – Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
- Service de Suite
- Action Collective « ECONOVIE »
- Formation « Budget et Vie Quotidienne » auprès des Travailleurs Handicapés des ESAT

ASSOCIATION F.R.F.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

- Description des moyens mis en œuvre :

Le personnel est qualifié et organisé en différents services qui communiquent régulièrement.

Le service éducatif est composé de référents, la plupart éducateurs spécialisés, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale, de psychologues, d'une assistante sociale et d'Educatrices de Jeunes Enfants, auxiliaires de puériculture et puéricultrice. L'Atelier d'Adaptation à la vie active, dispose d'un moniteur d'atelier, d'une CESF accompagnatrice à l'emploi et d'une monitrice d'auto-école. Les services administratifs et généraux assurent la bonne marche de l'établissement.

L'équipe de direction outre la directrice et la directrice adjointe, est formée de deux chefs de service éducatif (1 pour le CIIRS, 1 pour le SASS), une économiste et une chargée de mission.

L'établissement a une politique de valorisation du personnel qui se traduit par des entretiens tous les deux ans et un plan de formation dynamique concernant toutes les catégories de personnel.

Règles et méthodes comptables

(Règlement ANC n°2018-06 – ANC n°2019-04 – ANC n°2022-06)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au nouveau plan comptable des associations issu du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du règlement ANC n° 2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par personne morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Changement de réglementation comptable : Première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de réglementation comptable, induisant un changement de méthode comptable au sens des dispositions du Plan comptable général.

Ce changement est appliqué de manière prospective, sans retraitement des comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif. Les principales évolutions résultant de ce règlement concernent notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges, l'évolution du plan de comptes et la modification de la présentation des états financiers.

Après analyse, la première application du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice. Les éventuels reclassements opérés relèvent exclusivement de la présentation des états financiers et ne modifient ni le résultat net de l'exercice, ni les capitaux propres d'ouverture.

Contributions volontaires :

L'association ne fait pas appel au bénévolat dans la gestion au quotidien des différents établissements.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 790 006.25** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **5 291 902.81 €** et un total de charges de **5 241 754.96 €**, dégageant ainsi un **résultat** de **+ 50 147.85 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

ASSOCIATION F.R.F.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

Les principales durées retenues en ce qui concerne le bâtiment « Les Cordelles » ont été les suivantes :

Structure.....	: 50 ans
Charpente.....	: 33 ans
Menuiseries.....	: 20 ans
Electricité.....	: 20 ans
Peinture.....	: 10 ans
Aménag.extérieurs.....	: 20 ans

Les durées retenues en ce qui concerne le bâtiment « modulaire » ont été les suivantes :

Gros oeuvre	: 25 ans
Electricite-Plomberie...	: 15 ans
Réseaux-Extincteurs ...	: 5 ans

Les principales durées retenues pour les immobilisations courantes ont été les suivantes :

Agencements : entre 5 et 15 ans
Matériel de transports : 5 ans
Matériel de bureau et informatique : 4 ans
Matériels et mobiliers : entre 5 et 10 ans

Un inventaire sur les immobilisations entièrement amorties et n'existant plus a été fait pour une valeur nette comptable suivant le détail ci-dessous :

- Agencements : 146 364.98 €
- Matériel de bureau/informatique : 26 608.23 €
- Matériel et mobilier : 68 555.25 €

Stocks

Les stocks ne sont pas évalués.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations à long terme

Les mesures sur plusieurs exercices sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement.

Note sur les comptes consolidés

Ces comptes consolidés ont respecté les principes comptables généraux.

Aucun retraitement n'a été effectué étant donné qu'il n'existe pas de méthode d'évaluation différente entre les établissements du périmètre de consolidation et qu'aucune écriture n'a été passée pour la seule application des législations fiscales.

En revanche, les créances et les dettes, ainsi que les produits et les charges réciproques ont été éliminés

Périmètre de consolidation

Les établissements consolidés sont :

- CHRS et Centre Maternel La Chaumière
- Ateliers Le Cap
- S.A.S.S.
- Innovation Formation
- La Maisonnée
- FRF association gestionnaire

Effet de la consolidation

La différence de résultat de - 18 150.67 € provient de l'excédent 2024 de la Maisonnée qui a été reversé à l'association gestionnaire F.R.F en 2025.

ASSOCIATION F.R.F.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

Engagement indemnité fin de carrière

L'engagement d'indemnité de fin de carrière au 31 décembre 2025, tout établissement confondu, devrait s'élever à 546 423 € (charges sociales incluses). Pour tenir compte du turn-over et du taux de mortalité, nous ne retiendrons que 90 % de ce montant à savoir 491 781 €.

Pour que le montant de la provision constituée couvre les besoins uniquement sur les 10 ans, une provision supplémentaire de 44 128 € a été faite sur le CHRS La Chaumière, ce qui porte le montant de ladite provision à 245 986 €.

Pour le SASS, une reprise de provision a été faite, suite à un départ à la retraite en 2025, pour un montant de 3 885 €. Le solde de la provision d'un montant de 31 115 € couvre également les besoins sur les 10 ans.

Les 3 plus hautes rémunérations :

Rémunération brute annuelle 2025 : 202 180 €

Fonds dédiés : (détail en annexe tableau VII)**CHRS :**

Les fonds dédiés utilisés pour la construction du bâtiment modulaire d'un montant initial de 34 560 € et 90 000 € sont diminués chaque année du montant de la dotation aux amortissements du bâtiment.

Les fonds dédiés de 5 000 € pour le CPOM sont toujours en attente d'utilisation.

Centre Maternel :

Les fonds dédiés utilisés pour la construction du bâtiment modulaire d'un montant initial de 10 549 € sont diminués chaque année du montant de la dotation aux amortissements du bâtiment.

ARS :

Suite à la signature d'une convention avec l'association ADAMAL, une partie des fonds dédiés a été reversée à ladite association pour un montant de 44 000 €.

Le solde de ces fonds a été diminué du montant du coût salarial du poste de psychologue.

Dépenses non acceptées (CHRS) :

Ces fonds dédiés (CITS 2018) sont utilisés au financement du bâtiment modulaire et diminués du montant de la dotation aux amortissements.

Autres éléments significatifs :

Centre Maternel La Chaumière : Le résultat excédentaire 2023 d'un montant de 38 123.14 € a été affecté de la façon suivante :

14 211.57 € en réduction des charges au budget 2025

14 211.57 € en réduction des charges au budget 2026

10 000 € en compensation des déficits

CHRS La Chaumière : le résultat excédentaire 2023 de 122 129 € a été affecté de la façon suivante :

48 129 € en réduction des charges au budget 2024

74 000 € en réserve de compensation des déficits (solde au 31/12/2025 : 167 596 €)

Résultats par établissement :

CHRS et Centre Maternel + Ateliers Le Cap : + 399.05 €

S.A.S.S. : + 7 631.59 €

Innovation Formation : - 512.60 €

La Maisonnée : + 12 810.21 €

FRF association gestionnaire : + 47 970.27 €

Evènements significatifs intervenus après la clôture de l'exercice :

néant

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION FRF (consolidation)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	-			-		-
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 329,20					59 329,20
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	TOTAL I	59 329,20	-	-	-		59 329,20
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	76 224,51					76 224,51
	Constructions	1 051 956,27					1 051 956,27
CORPORELLES	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Installations générales, agencements, aménagements	1 623 466,52	10 908,89		146 364,98		1 688 010,43
	Matériel de transport	271 886,67	21 159,96				293 046,63
	Matériel de bureau et informatique	201 080,86	18 674,40		28 603,23		193 147,03
	Mobilier	495 171,13	43 690,09		68 555,25		470 305,97
	Cheptel et immobilisations corporelles diverses						
	Immobilisations corporelles en cours						-
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
FINANCIERES	Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés						
	Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)						
	TOTAL II	3 919 785,96	94 433,34		241 528,46	-	3 772 690,84
	Participations et créances rattachées	193,61					193,61
	Autres titres immobilisés	128,06	4 999,50				5 127,56
TOTAL GENERAL (I + II + III)	Prêts et autres immobilisations financières	2 336,74					2 336,74
	TOTAL III	2 658,41					7 657,91
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 981 773,57	94 433,34	-	241 528,46	-	3 839 677,95

Extrait du 31 décembre 2025

ASSOCIATION FRF (consolidation)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Amortissements supplémentaires sur immobilisations réévaluées
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	57 572,10	1 250,00			59 832,10	
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL I	57 572,10	1 250,00			58 832,10	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions	443 866,15	30 501,15			474 369,30	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Installations générales, agencements, aménagements	1 641 823,01	33 846,08	148 354,88		1 539 105,79	
	Matériel de transport	230 644,70	16 781,72			247 426,42	
	Matériel de bureau et informatique	175 072,85	10 851,72	26 609,23		159 316,34	
FINANCIERES	Autres immobilisations corporelles						
	Mobilier	411 282,15	25 138,74	66 555,25		368 843,64	
	Chapital et immobilisations corporelles diverses						
	TOTAL II	2 902 871,78	117 918,19	241 529,40		2 779 051,49	
	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	128,06				128,06	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	Prêts et autres immobilisations financières	128,06				128,06	
		2 960 371,92	119 178,19	241 528,46		2 838 021,65	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : • Incorporelles • Corporelles • Financières	128,06			128,06
	Stocks et en-cours				
	Créances clients et usagers (familles, élèves)	7 544,54			7 544,54
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	7 672,60	-	-	7 672,60
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU IV)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques	19 000,00		Utilisées	Non utilisées	19 000,00
	Pensions et obligations similaires	236 858,00	44 128,00	3 885,00		277 101,00
	Gros entretien					
	Autres provisions pour charges					
	TOTAL	255 858,00	44 128,00	3 885,00		296 101,00
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles					

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION FRF (consolidation)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES (TABLEAU V)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 284,32		2 284,32
Sous-total créances de l'actif immobilisé	2 284,32	-	2 284,32
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	182 005,03	15 345,07	166 659,96 *
Créances reçues par legs et donations			
Créances sociales et fiscales	214 936,17	218 936,17	
Autres créances (à détailler si besoin)	25 476,95	25 476,95	
Sous-total créances de l'actif circulant	422 418,15	257 759,19	166 659,96
TOTAL CREANCES	424 702,47	257 759,19	168 943,28

* Cette somme a été soustraite des sommes dues par l'Etat lors du passage à la Dotation Globale (115e de janvier 86 et la moitié du 115e de février 86)

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	8 368,08	7 618,05	750,03	
Sous-total dettes financières	8 368,08	7 618,05	750,03	
Dettes fournisseurs	109 793,12	109 793,12		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	663 933,36	663 933,36		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	151 914,78	151 914,75		
Sous-total autres dettes	925 641,26	925 641,23		
TOTAL DETTES	934 009,34	933 259,28	750,03	

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION FRF (consolidation)

TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES (TABLEAU VI)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds associés sans droit de reprise				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds associés avec droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	462 911,09			462 911,09
dont Réserves pour investissements	179 761,91			179 761,91
Autres Réserves de réserve	138 660,30	84 000,00		222 660,30
Autres (réserves de compensation)	2 133 756,59	54 261,93		2 188 018,52
Report à nouveau	2 133 756,59	142 032,37	99 615,32	2 176 173,64
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	235 936,99			235 936,99
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	72 404,54		1 407,01	70 997,53
Excédent ou déficit de l'exercice	162 082,99			162 082,99
Situation nette (sous-total)	3 266 151,92	280 284,30	232 957,47	3 313 502,77
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	80 774,14		4 679,00	76 095,14
dont : Taxe d'apprentissage affectée aux équipements sociaux				
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
Autres subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FOND PROPRES	3 346 926,06	280 284,30	232 957,47	3 392 397,91

DETAIL DES FOND PROPRES PAR ETABLISSEMENT

Etablissement	Subventions	Réserves avec RAN	Résultat en instance d'affectation	Résultat 2025	Effet Consolidation	Dépenses non opposables	Provisions réglementées	Total
LA CHAUMIERE		1 943 434,52	278 753,94	399,05		70 997,53		2 136 585,98
LE CAP		3 152,49		512,90				3 152,49
IF		130 752,81		7 631,59				150 240,01
LE SASS		49 069,94		12 810,21				55 731,53
LA MAISONNEE		63 074,49		47 970,27				75 884,70
SIEGE FRF	76 095,14	825 733,79		18 150,67	18 150,67			949 739,20
EFFECT CONSOLIDATION								
Total	76 095,14	3 040 241,84	278 753,94	50 142,85	18 150,67	70 997,53		3 392 397,91

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU VII)

FONDS DEDIES	Montant Initial	Fonds à utiliser à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : reports		Diminutions : utilisations en cours d'exercice		Transferts	Fonds à la clôture de l'exercice	
			reports		Montant	dont remboursements		Montant	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation									
Renouv. Immo (DDD)	29 803,44	29 803,44			1 648,11			28 155,33	
CITS 2018 (D.N.A. DDD)	31 161,53	31 161,53			1 286,66			29 874,87	
Renouv. Immo (CD)	9 396,77	9 396,77			399,24			8 997,53	
Subvt CPOM (DDD)	5 000,00	5 000,00						5 000,00	
CNR 2021 Bâtiment modulaire	81 381,96	81 381,96			3 488,69			77 893,27	
Subvt "Santé Mentale" ARS	66 000,00	66 000,00			48 423,00			17 577,00	
Contributions financières d'autres organismes									
...									
Ressources liées à la générosité du public									
...									
TOTAL	222 743,70	222 743,70			55 245,70			167 498,00	

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (TABLEAU VIII)

	TOTAL	F.R.F.	CHAUMIERE	CAP	SASS	I.F.	MAIS
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>							
<u>Pdts exceptionnels</u>							
<u>Produits exceptionnels sur opérations en capital</u>							
<u>Quote part subv investissement CAF</u>							
Total des produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</u>							
<u>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</u>							
Total des charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

Exercice clos le : 31 décembre 2025

(TABLEAU IX)
CHARGES A PAYER

	TOTAL	F.R.F.	CHAUMIERE	CAP	SASS	I.F.	MAIS
Dettes fiscales et sociales							
Dettes prov. Pour CP	213 769,00		171 592,00	5 375,00	36 802,00		
Personnel charges à payer	13 500,00		1 843,00	11 657,00			
Œuvres sociales à payer	27 139,21		27 139,21				
Charges sociales écargés à payer	122 145,00		98 780,00	2 364,00	20 481,00		
Charges sociales à payer	5 829,00			5 829,00			
Total des charges à payer	382 382,21		299 354,21	25 745,00	57 283,00		

PRODUITS A RECEVOIR

	TOTAL	F.R.F.	CHAUMIERE	CAP	SASS	I.F.	MAIS
Autres créances							
Produits à recevoir	10 117,00	558,00	4 400,00	6 275,00			
Divers produits à recevoir							
Total des produits à recevoir	10 117,00	558,00	4 400,00	6 275,00			

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

(TABLEAU X)
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	TOTAL	F.R.F.	CHAUMIERE	CAP	SASS	I.F.	MAIS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE							
Total des charges à payer							
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE							
Subvention ASELL 1	33 367,95				33 367,95		
Subvention ASELL 3	52 825,50				52 825,50		
Subvention FNAVDL Accès	15 600,00				15 600,00		
Cotisations	45,00	45					
Total des produits à payer	101 838,45	45			101 793,45		

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2025 (TABLEAU XI)

	Engagements financiers donnés		Engagements financiers reçus	
	CHAUMIERE+CAP	SASS	CHAUMIERE+CAP	SASS
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Calcul de départ à la retraite à 64 ans				
Total provision des 3 établissements en tenant compte du turn-over et mortalité : 491 781 €				
491 781 € - 214 680€ non provisionnés = 277 101 €				
Autres engagement	245 986	31 115		
Total des engagements financiers (1)	245 986,00	31 115,00		
(1) Dont concernant :				
- Les dirigeants				
- Les filiales				
- Les participations				
- Les autres entreprises liées				

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

Exercice clos le : 31 décembre 2025

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF (TABLEAU XII)

	TOTAL	CHRS	Centre Maternel	Le Cap
Résultat comptable (a)	399,05	7 943,34	-	7 544,29
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ 65 233,57 - -	48 129,00	17 104,57	
Résultat économique (c = a + b)	65 632,62	56 072,34	9 560,28	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ 51 869,11 - -	51 869,11		
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ - - 57 648,29	57 648,29		
Résultat du compte administratif (f = c + d - e)	59 853,44	50 293,16	9 560,28	

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ASSOCIATION F.R.F. (consolidation)

TABLEAU DES E.T.P. 2025 (TABLEAU XIII)

PERSONNEL	CHAUMIERE	CAP	SASS	TOTAL
DIRECTION				
Directrice	1			
Directeur adjoint	1			
ADMINISTRATION	2			2
Responsable LE	1			
Référent LE	1			
Chargée de mission	1			
Responsable comptable	1			
Cheffe de bureau	1		1,3	
Secrétaire qualifiée - technicienne	1,5			
Téléphoniste standardiste	2,8			
	9,3	0	1,3	10,6
SOCIO EDUCATIF				
Chef de service éducatif	1		1	
Assistant social	1,5		0,9	
Conseiller en économie sociale	3,5		4,9	
Educateur spécialisé	8,5		1,7	
Educateur service de suite	0,82			
Educateur jeunes enfants	2	2,5		
Moniteur technique		2,5	8,5	28,32
	17,32			
MEDICAL/PARAMEDICAL				
Aide soignante veilleuse de nuit	2,47			
Auxiliaire de puériculture	0,5			
Educateur de santé	1			
EJE/IDE/Puér	1			
Infirmier DE	1			
Psychologue	1,74			
	7,71			7,71
SERVICES GENERAUX				
Cuisinier/commis de cuisine	3			
Plongeur	1			
Ouvrier d'entretien	2	1		
Chauffeur	1			
Lingère	0,5			
Agents de services	5,5			
	13	1		14
TOTAL	49,33	3,50	9,8	62,63